



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Février 2010

Date de la convocation 20 Janvier 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri,  Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald ; Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis, M.ALBERT Laurent.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain.  M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard. .  M.GARCIA Alain à Mme CAER Michèle  M.REVEL Claude à M.SEGURA René  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean Claude</p>		

### Objet : Convention d'objectifs avec la Maison des entreprises de Saint André de Sangonis

Monsieur SATGER rappelle aux membres du conseil communautaire que chaque année la Communauté de Communes signe une convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis.

Dans le cadre de cette convention, la MDE s'engage à réaliser les actions cofinancées par les communautés de communes selon les objectifs décrits ci-dessous :

- ✓ Pépinière d'entreprises :
  - Suivi semestriel de l'ensemble des porteurs de projets souhaitant être suivies par la pépinière d'entreprises ; des entreprises suivies par la pépinière : nombre d'entreprises avec leurs noms, adresses, secteurs d'activité, nombre d'emplois, état d'avancement.

- Détection par la pépinière des entreprises pouvant être hébergées dans les hôtels d'entreprises communautaires
- Descriptif annuel du potentiel économique (en particulier chiffre d'affaires, montant des investissements) et des emplois créés par les entreprises de la pépinière
- Participation des communautés de communes au comité de sélection et à l'accompagnement des projets et entreprises, en particulier pour les entreprises hébergées en hôtels d'entreprises communautaires et suivies par la pépinière d'entreprises ; poursuite du nouveau mode opératoire avec les autres acteurs du territoire, notamment les chambres consulaires par la mise en place de la cellule de suivi trimestriel.

De manière transversale, la synergie entre acteurs du territoire est recherchée afin d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en terme d'aménagement économique. Le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault sert de cadre de référence.

Le montant de la participation financière de la communauté de communes pour l'année 2010 s'élève à : 7457 Euros

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'engager la participation financière de la communauté de communes du Clermontais au titre de la convention d'objectif 2010 pour un montant de 7 457 Euros.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Alain CAZORLA